

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°91-265 du 02 Décembre 1991

portant nomination de Responsables au  
Ministère chargé des Relations avec  
le Parlement, Porte-Parole du Gouverne-  
ment.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition du Ministre Chargé des des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Novembre 1991 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Cabinet du Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement.

Directeur de Cabinet : Monsieur Jean-Jacques AKOHOUENDO

Chef de Cabinet : Monsieur Mathias A. LABINTAN

Conseiller Technique : Monsieur Raphaël N'OUENI WENDALI.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 02 Décembre 1991

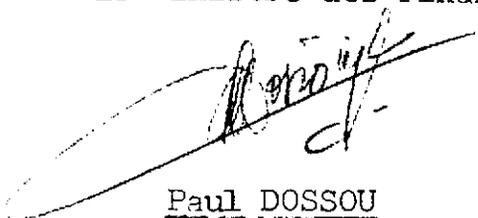
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

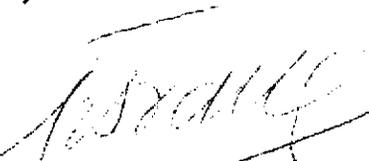
Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,

  
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,

  
Paul DOSSOU

Le Ministre Chargé des Relations  
avec le Parlement, Porte-Parole du  
Gouvernement,

  
Marius FRANCISCO

Ampliations : PR 6 AN 4 ME/SGPR 4 CS 2 MRP 4 MF 4 SGG 4 AUTRES MINIS-  
TERES 17 DEPARTEMENTS 6 DB-DTCP-DSDV-DI 4 DAN-UNB-ENA-FASJEP-INE-BN 6  
DCCT-GCONB 2 J.O. 1.